

**20 JANVIER 2020**

## **Bpifrance lance un prêt sans garantie destiné aux TPE et PME du tourisme avec le soutien de la Banque des Territoires**

Paris (Île-de-France), le 20 janvier 2020 – **Anne Guérin, directrice exécutive en charge du Financement et du Réseau de Bpifrance, et Antoine Troesch, directeur de l'Investissement de la Banque des Territoires, annoncent la mise en place du Prêt Tourisme, consolidant ainsi leur partenariat historique au titre de leurs missions d'intérêt économique général.**

Le Prêt Tourisme s'adresse à l'ensemble des TPE et PME françaises exerçant leur activité depuis plus de trois ans et contribuant à l'attractivité touristique de tous les territoires de métropole et d'Outre-mer. Il couvre les activités touristiques sous toutes leurs formes et notamment l'hébergement, la restauration, la remise en forme, le voyage, y compris les transports touristiques, l'organisation d'évènements professionnels et sportifs, la culture, les loisirs, ainsi que le tourisme social, etc.

Le Prêt Tourisme finance tout autant l'extension, la modernisation, la mise aux normes et la transformation notamment numérique des activités traditionnelles du secteur, que l'émergence d'activités nouvelles, favorisant notamment le tourisme écoresponsable.

*« L'accompagnement de la filière Tourisme est un métier historique de Bpifrance. Cette filière constitue un des piliers de l'économie française dans les territoires et participe grandement à leur attractivité. »* déclare **Anne Guérin**, directrice exécutive de Bpifrance. *« Le prêt Tourisme vient utilement compléter le continuum de financement et d'accompagnement proposé par Bpifrance à la filière, notamment la garantie de financements bancaires, l'Accélérateur dédié et le fonds France Investissement Tourisme. »*

D'un montant compris entre 30 000 euros et 1 million d'euros, sur une durée de 10 ans maximum, le Prêt Tourisme bénéficie d'un différé de remboursement en capital de six à vingt-quatre mois, en fonction de la maturité du projet, et d'un taux privilégié grâce à la garantie apportée par la Banque des Territoires. Ce prêt, distribué par Bpifrance, n'est assorti d'aucune garantie sur les actifs de l'entreprise, ni caution personnelle du dirigeant. Il intervient en cofinancement d'un crédit bancaire ou participatif ou d'une levée de fonds d'un montant au moins équivalent.

Pour **Antoine Troesch**, directeur de l'Investissement de la Banque des Territoires : *« Le développement de la filière tourisme, premier secteur de l'économie française, est l'un des axes stratégiques d'intervention de la Banque des Territoires. C'est pourquoi nous apportons notre garantie au Prêt Tourisme conçu par Bpifrance en réponse aux besoins du secteur. Ce prêt illustre la complémentarité des interventions en fonds propres de Bpifrance et de la Banque des Territoires dans le tourisme : à Bpifrance le soutien aux entreprises du secteur, à la Banque des Territoires le soutien au secteur via l'immobilier et les équipements. La Banque des Territoires agit dans ce cadre au bénéfice de territoires plus attractifs ».*

Avec le Prêt Tourisme, Bpifrance et la Banque des Territoires confortent leur démarche de soutien et d'accompagnement des entreprises de la filière.



### **A propos de Bpifrance**

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 49 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'information sur : [www.Bpifrance.fr](http://www.Bpifrance.fr) – Suivez-nous sur Twitter : @Bpifrance - @BpifrancePresse

### **A propos de la Banque des Territoires**

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

*Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.*

[www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr) |  @BanqueDesTerr

### **Contacts presse :**

#### **Bpifrance**

##### **Nathalie Police**

Tél : 01 41 79 95 26

Mail : [nathalie.police@bpifrance.fr](mailto:nathalie.police@bpifrance.fr)

#### **Sarah Madani**

Tél : 01 42 47 96 89

[sarah.madani@bpifrance.fr](mailto:sarah.madani@bpifrance.fr)

#### **Banque des Territoires – Groupe Caisse des Dépôts**

##### **Isaline Ollivier**

Tél : 01 58 50 23 07

Mail : [isaline.ollivier@caissedesdepots.fr](mailto:isaline.ollivier@caissedesdepots.fr)